



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1068

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question prolongera celle de mon excellent ami Rudy Salles.

M. Didier Boulaud. Vous êtes obsédés !

M. Jean-Jacques Jégou. Le problème de l'insécurité, l'un des plus graves de notre société, nous en vivons suffisamment les conséquences pour essayer d'y apporter de véritables solutions, en assurant auprès de nos concitoyens la transparence des moyens mis en oeuvre. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le ministre, nous sommes convaincus, au groupe UDF, que vous êtes sincère et que vous mettrez en oeuvre tous les moyens qui sont à votre disposition. Néanmoins, l'article du Monde d'aujourd'hui montre, hélas ! que le Premier ministre n'a pas forcément tranché en votre faveur. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Dans un autre article du Monde, publié hier, un chercheur du CNRS a formulé des propositions que notre groupe fait siennes. A partir du moment où en intégrant des avantages divers et variés, aboutit à une limitation du temps de travail de la police et à un détournement de ses tâches, ne pensez-vous pas qu'il convient d'entreprendre aujourd'hui l'expérimentation d'une véritable décentralisation qui permettrait aux élus locaux d'avoir plus de responsabilités ? Ne pourrions-nous pas, c'est notre proposition, choisir des villes pilotes qui, en liaison avec l'Etat, dont c'est la fonction régaliennne, vous aideraient à combattre ce fléau que nous subissons aujourd'hui ?

Monsieur le ministre de l'intérieur, quel est votre sentiment à cet égard ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse courte.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, un journal peut très bien annoncer des événements qui ne se sont pas encore produits. Il le fait toujours à ses risques et périls. (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Pour le reste, je vous ferai observer que, dès la fin de l'an dernier, à la suite du colloque de Villepinte, le Gouvernement a lancé un grand mouvement pour faire de la sécurité une initiative partagée entre l'Etat, les collectivités locales et d'autres intervenants. Plus de 600 contrats locaux de sécurité sont en cours d'élaboration ou, pour 189 d'entre eux, ont déjà été signés. Du point de vue de l'analyse, du diagnostic, ainsi que du traitement des problèmes, c'est un grand progrès.

Vous me demandez comment j'ai réagi à un autre article paru dans le même journal. Il est vrai qu'il en publie beaucoup, toujours sur le même thème.

Mme Odette Grzegorzulka. C'est la rançon de la gloire !

M. le ministre de l'intérieur. Je prends cela comme un signe d'excellente santé pour ce qui me concerne. (Sourires.)

Cet article concluait à la municipalisation de la sécurité, c'est-à-dire à sa privatisation, ou plus exactement à son transfert. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Privatisation d'une certaine manière, car il ne vous échappe pas que les 36 000 communes françaises, en tout

cas celles du ressort de la police nationale, ne sont pas également riches. Je reste donc attaché au principe du rôle de l'Etat comme garant en dernier ressort de la sécurité de nos concitoyens, parce qu'il lui appartient de porter l'effort là où est le besoin.

C'est ce que nous avons fait, par exemple, en affectant 80 % des adjoints de sécurité - 8 250 postes ont été créés en 1998 et 7 600 le seront cette année - dans vingt-six départements seulement, ceux où la délinquance est la plus forte. Le même mouvement a été imprimé aux directions actives, puisque des redéploiements ont été effectués dès le mois d'avril 1998 et qu'ils se poursuivront.

Je ferai des propositions, dès demain pour commencer, afin d'obtenir un outil plus performant. Mais je ne crois pas que l'avenir soit à une différenciation aussi poussée qu'elle conduise à autant de politiques de sécurité que de communes ou que les 460 circonscriptions de police nationale. Je crois que l'Etat a un rôle à jouer en République. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Jégou](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1068

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1999, page 368

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 janvier 1999